



Règlement

Comme son nom l'indique , il s'agit d'une Balade donc aucune notion de classement ou de performances que ce soit.

Le but est simplement de découvrir des paysages et de se promener , chacun roule à son rythme et suivant son humeur en pouvant s'arrêter autant de fois qu'il le désire.

Les seules Obligations sont de respecter scrupuleusement le code de la route en vigueur, mais aussi d'avoir un comportement exemplaire lors de la traversée de Villages , en outre il est impératif que les véhicules participants à la balade soient assurés et muni d'un contrôle technique valide.

Tout manquement à ces règles de bases sera sanctionné par une exclusion immédiate et sans remboursement des frais d'inscription , le Club Vignette Gratuite décline toutes responsabilités quant aux comportements et / ou aux conséquences qu'elles pourraient avoir pour les participants non respectueux de ce règlement.

-----Découper suivant pointillés-----

Inscription (à joindre avec votre paiement)

Nom et Prénom/ _____

Modèle et Année de mise en circulation _____

N° D'immatriculation _____

Assurance compagnie et N° de Police _____

Nombre de personnes X 15 euros _____

Adresse mail _____

J'ai lu et accepte les termes du règlement

Date et Signature

Seuls les paiements par chèque sont autorisés à l'ordre du C.V.G club vignette gratuite et à renvoyer par la poste à l'adresse suivante au plus tard le 12 juin 2016

Pascal Cerqueira 14 rue Jean de Beauvau 54385 Noviant aux Prés

N° Tel : 03 / 54 / 16 / 92 / 58

Venez nombreux !!!!

